

Programme Booster

RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE

Présentation du dispositif

Le Parcours Booster accompagne les dirigeants dans leurs projets de développement via une aide financière et un accompagnement personnalisé.

Le parcours Booster c'est :

- un accompagnement en binôme par 2 chefs d'entreprise : task force en mode projet, tous les 2 mois pendant 2 à 3 ans,
- un accompagnement collectif : club des lauréats régional (lieu de partage et renforcement, une mise en réseau),
- un prêt d'honneur.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles tous les entrepreneurs qui ont pour objectif de franchir un cap de croissance et développer significativement le nombre d'emplois.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- être créées depuis au moins 3 ans,
- avoir un effectif de 5 ETP minimum en CDI,
- avoir un CA minimum de 500 000 € et un compte de résultat et/ou EBE positif,
- avoir une volonté de croître de + 50% en CA et +50% de salariés en 3 ans,
- avoir remboursé au préalable tout prêt d'honneur [Phar](#) et/ou [Start](#).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur octroyé est compris entre 30 000 à 90 000 €, sans intérêt, ni garantie.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 5 ans dont 6 mois de différé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les dirigeants doivent contacter le Réseau Entreprendre :

- Côte d'Amor : 07 88 28 66 34,
- Finistère : 06 82 64 95 03,
- Ille-et-Vilaine : 06 48 25 32 26,
- Morbihan : 06 20 74 08 95.

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE

- Immeuble Le Gold
1 boulevard du trieux
35740 PACÉ
Téléphone : 02 99 36 22 76
E-mail : bretagne@reseau-entreprendre.org